



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Objet : Contournement autoroutier d'Arles – Concertation continue

Compte-rendu de la réunion n°1 du groupe de travail Agriculture et hydraulique du 23 novembre 2021

DEROULEMENT DE LA SEANCE

La réunion s'est déroulée selon les séquences suivantes :

- Rappels généraux : calendrier et gouvernance du projet
- Modalités d'association du groupe de travail à la concertation continue
- Retour sur les précédents échanges
 - 15/07/21 : réunion de lancement du groupe de travail
 - 21/09/21 : réunion hydraulique
 - Juillet-septembre 2021 : entretiens avec les exploitants agricoles
- Atelier de travail 1 – Solutions techniques d'écoconception
- Atelier de travail 2 – Mesures de réduction des impacts (rétablissements)
- Suites et clôture de la séance

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 18

HEURE DE DEBUT : 14H00

HEURE DE FIN : 17H10

SYNTHESE DES ECHANGES

1) 1^{ère} séquence (05')

Thèmes abordés

- **Calendrier prévisionnel du projet de contournement**
- **Gouvernance et concertation du projet**

Voir support de présentation, partie (diapositives 5 à 7)

Julien MENOTTI, responsable de l'opération de contournement autoroutier d'Arles au sein de la DREAL, rappelle les objectifs et caractéristiques du projet de contournement autoroutier.

Il présente ensuite le calendrier prévisionnel du projet et ses instances de gouvernance (comités, groupes de travail, ...).

Échanges avec les participants

Aucun participant n'a formulé de question.

2) 2^{ème} séquence (05')

Thèmes abordés

- **Processus de travail en concertation engagé depuis juillet 2021 sur les thématiques agricole/hydraulique**
- **Objectifs de la concertation continue sur les thématiques agricole/hydraulique**

Voir support de présentation, partie 2 (diapositives 8 à 10)

Julien MENOTTI rappelle la démarche de travail proposée spécifiquement pour les thématiques agricole et hydraulique et précise les objectifs de la concertation continue prévue jusqu'au 2^{ème} trimestre 2021.

Échanges avec les participants

Aucun participant n'a formulé de question.

3) 3^{ème} séquence (15')

Thème abordé

- **Retour sur les précédents échanges**

Voir support de présentation, partie 3 (diapositives 11 à 20)

Nicolas VIGNON, bureau d'études Terres d'Agri en charge du volet agricole des études du projet, rappelle les principaux enjeux et attentes exprimées lors des précédentes réunions en lien avec les thématiques agricoles et hydrauliques :

- La réunion de lancement du GT Agriculture/hydraulique - 15 juillet 2021
- La réunion sur la thématique hydraulique – 21 septembre 2021
- Les entretiens avec les exploitants - Juillet et septembre 2021

Échanges avec les participants

Aucun participant n'a formulé de question.

4) 4^{ème} séquence (20')

Thème abordé

- **Solutions techniques d'écoconception**

Voir support de présentation, partie 4.1 (diapositives 21 à 48)

Nicolas VIGNON, du bureau d'études Terres d'Agri, poursuit avec la présentation des solutions techniques d'optimisation du tracé neuf envisagées ainsi que les premières pré-analyses techniques réalisées, sur 6 secteurs géographiques.

Échanges avec les participants (15')

Solution technique n°1 : Jumelage voie ferrée et élargissement RN113 à 2x3 voies

- Un participant s'interroge sur la faisabilité d'un ripage de la voie ferrée au Nord de la RN 113 actuelle : il souhaite savoir si cette option a été évoquée avec SNCF Réseau.
 - La DREAL rappelle que la ligne ferroviaire connaît une fréquence importante : elle obéit à de fortes contraintes d'exploitation.
 - Le ripage d'une voie ferrée est une opération lourde impliquant d'être inscrite dans le Plan Stratégique de SNCF Réseau : cela pourrait avoir une implication sur le calendrier du projet de contournement sans garantir la faisabilité finale d'un ripage de la voie ferrée.
- Un participant souhaite connaître le devenir de la station d'épuration, située en bordure de la RN 113.
 - La DREAL souligne que l'objectif est d'éviter la station d'épuration. Dans le cas contraire, sa relocalisation sera entièrement prise en charge dans le cadre du projet de contournement.
- Un participant s'interroge sur le maintien des routes situées au Sud de la RN 113 (chemin de St-Antoine et D 113 A), compte-tenu de l'élargissement en 2x3 voies de la RN 113 vers le Sud.
 - La DREAL indique que la solution de base prévoit un décalage de ces voies de 30 mètres vers le Sud. Néanmoins, des propositions d'ajustement sont actuellement étudiées et présentées dans le cadre de la concertation continue : elles sont susceptibles de faire évoluer la solution de base envisagée.
- Une participante souhaite que les impacts du projet de contournement sur les élevages soient limités au maximum : certains sont économiquement fragiles et dépendent en grande partie du tourisme, l'accueil du public y est donc essentiel.

Solution technique n°5 : Tête de Camargue - Viaduc

- Une participante souhaite connaître l'emplacement des piliers du viaduc de franchissement du Rhône.
Elle invite également le maître d'ouvrage à prendre en compte les tirants d'air nécessaires au trafic fluvial.
 - Les piles du viaduc se situent dans le lit majeur du Rhône (à l'arrière des digues de protection du Rhône et sur les ségonnaux) et dans le lit mineur du Rhône.
 - En ce qui concerne le tirant d'air pris en compte dans le cadre du transport fluvial : une passe navigable de 120 m de largeur (dont le bord gauche est situé à environ 130 m du bord de la rive droite) ainsi qu'une hauteur libre de 12 m au-dessus des plus hautes eaux navigables (PHEN) au droit de la passe navigable ont été vérifiées.
 - Durant les travaux de réalisation des piles dans le lit mineur du Rhône, il est prévu des estacades provisoires d'accès aux batardeaux nécessaires à la réalisation des piles depuis les rives droite et gauche.
- Un participant rappelle que les impacts liés au passage d'engins de travaux doivent être pris en compte.
 - La DREAL précise que les impacts des travaux seront temporaires.
 - Des conventions seront établies entre le concessionnaire du projet et les exploitants agricoles concernés et des indemnités pourront être accordées selon la nature des impacts.

Solution technique n°6 : Tête de Camargue - Lotissements

- Un participant souhaite connaître la hauteur de l'autoroute sur ce secteur et rappelle les risques d'inondation liés aux crues du Petit Rhône.
 - La DREAL indique que l'autoroute sera située entre 4 et 6m de hauteur dans ce secteur.
 - Elle précise que le dimensionnement des ouvrages de transparence hydraulique sera affiné au fur et à mesure de l'avancement des études techniques.
 - Les risques liés aux crues du Petit Rhône seront pris en compte afin que le projet ne génère pas d'impacts supplémentaires par rapport à la situation avant-projet.

5) 5^{ème} séquence (45')

Atelier 1 : échanges sur les solutions techniques

Voir support de présentation, partie 4.2 (diapositives 49 à 52)

Julien MENOTTI invite les participants à travailler en atelier afin de qualifier, par secteur, les optimisations envisagées de la variante de tracé retenue :

- Déterminer et qualifier les solutions pertinentes
- Déterminer et qualifier les solutions moins pertinentes
- Déterminer les pistes d'amélioration de ces solutions

Chaque participant a ainsi pu travailler sur des cartes du territoire afin d'amender / de compléter les éléments présentés et de relever les points d'attention pour le maître d'ouvrage.

Cf. l'annexe jointe des contributions (écrites ou sur plans) des participants

6) 6^{ème} séquence (15')

Thème abordé

- **Mesures de réduction des impacts agricole et hydraulique**

Voir support de présentation, partie 5.1 (diapositives 53 à 62)

Lise FOUCHER et Amandine REGA, du bureau d'études EGIS, présentent les mesures de réduction des impacts agricole et hydraulique envisagées par le MOA.

Ces mesures concernent la transparence agricole, les rétablissements hydrauliques et les ouvrages (bassins) de gestion des eaux.

Échanges avec les participants (15')

- Un participant souligne que chaque coupure de canaux et de pentes obligera les exploitants et structures de gestion des ouvrages hydraulique à des opérations de nivellement et travaux de construction de nouveaux canaux, sur les parcelles en aval. Il rappelle que ces opérations sont coûteuses et peuvent entraîner des pertes de recettes d'exploitation pendant plusieurs années (3 à 4 ans). Il souhaite savoir si une prise en charge de ces coûts par le concessionnaire du projet est prévue.
 - La DREAL indique que ces opérations et travaux peuvent être pris en charge par le concessionnaire du projet et doivent être intégrés dans les études détaillées préalables aux travaux.
- Un participant souhaite imposer au concessionnaire du projet de laisser la maîtrise d'œuvre de ces travaux / opérations aux exploitants afin qu'ils soient réalisés par des entreprises spécialisées. Il estime que le cahier des charges doit imposer au concessionnaire de consulter chaque exploitant / structure hydraulique affectée afin de déterminer conjointement les actions à mener pour rétablir les canaux.
- Un participant précise qu'un tracé définitif du projet sera nécessaire avant d'être en mesure de détailler les travaux de rétablissement nécessaires : une évolution du tracé d'une dizaine de mètres aurait des conséquences très importantes.
 - La DREAL indique qu'un tracé définitif du projet de contournement ne pourra être présenté qu'à l'issue de l'Enquête Publique.
- Un participant souhaite savoir qui porterait la responsabilité d'une malfaçon de ces travaux / opérations.
 - La DREAL indique que la responsabilité échoit au maître d'œuvre, selon l'accord passé entre l'exploitant concerné et le concessionnaire du projet.
- Un participant souhaite que l'entretien des ouvrages soit à la charge du concessionnaire du projet. Il souligne que des travaux précis doivent être menés, en étroite collaboration avec les structures de gestion des ouvrages hydrauliques.
 - La DREAL précise que c'est au concessionnaire autoroutier que revient la charge d'entretenir les ouvrages de transparence hydraulique, en tant que gestionnaire de la voie portée (au-dessus de ces ouvrages).
 - Elle indique que la remise aux normes des canaux et leur entretien peut être inscrite dans le cahier des charges du concessionnaire, à la demande de l'État.
 - Elle invite les représentants des structures de gestion des ouvrages hydrauliques à réitérer cette demande lors de l'Enquête Publique prévue à l'horizon 2023.
- Une participante indique que ces mesures devront également prendre en compte les

répercussions économiques, écologiques et hydrologiques du projet.

- La DREAL rappelle que les implantations fines de bassins seront décidées selon l'état initial du territoire et les enjeux écologiques.
- Elle souligne que les propositions d'implantations de bassins seront également présentées lors du GT Milieu Naturel n°2, prévu début 2022.

7) 7^{ème} séquence (45')

Atelier 2 : échanges sur les rétablissements agricoles et hydrauliques

Voir support de présentation, partie 5.2 (diapositives 63 à 66)

Julien MENOTTI invite les participants à travailler en atelier afin de qualifier, par secteur, les mesures de réduction des impacts agricole et hydraulique envisagées de la variante de tracé retenue :

- Déterminer les usages agricoles satisfaits (ou non) par ces propositions de rétablissement
- Déterminer les pistes d'amélioration de ces solutions
- Qualifier les propositions techniques de rétablissements hydrauliques
- Qualifier les propositions de positionnement des bassins

Chaque participant a ainsi pu travailler sur des cartes du territoire afin d'amender / de compléter les éléments présentés et de relever les points d'attention pour le maître d'ouvrage.

Cf. l'annexe jointe des contributions (écrites ou sur plans) des participants

Fin de la réunion

L'ordre du jour ayant été abordé et en l'absence de questions complémentaires des participants, Julien MENOTTI, responsable d'opérations au sein de la DREAL, remercie les participants et clôture la réunion.

LISTE DES PARTICIPANTS

Nom	Prénom	Structure
BONISTALLI	Stéphane	Syndicat des riziculteurs
CHASSAGNE	Yoann	SAFER
COLLANGE	Christine	PETR
DAST	Charlie	SYMADREM
DE CAUSANS	Michel	ASCO du canal de Langlade
DIJOL	Jean-Claude	ASA Irrigation du Mas de Vert
DOURGUIN	Jean-Pierre	ASCO Dessèchement des Marais d'Arles
GUICHARD	Gaëtan	ASCO Arrosants de la Crau
LORENZATI	Christophe	ACCM, service eaux et assainissement
MOREL	Lauriane	Chambre d'Agriculture 13
PLAZY	Jean-Louis	ASA Assainissement du Centre-Crau
POURCHIER	Marie-Ange	Compagnie Nationale du Rhône
RIOLS	Cédric	SYMADREM
ROCARPIN	Pauline	Natura 2000 Crau
TRONC	Didier	Comité Foin de Crau
TROUCHAUD	Jean-Claude	ASA Irrigation Petit Plan du Bourg
VADON	Anne	PNR
VERBEKE	Alexis	SYMCAU

Intervenants
Julien MENOTTI – DREAL PACA
Lise FOUCHER – EGIS
Amandine REGA – EGIS
Nicolas VIGNON – Terres d'Agri
Blandine PERICHON – Nicaya conseil
Samuel MAZZER – Nicaya conseil